



## suspension droit caf

Par **Lils23**, le **19/05/2021** à **15:11**

Bonjour, la caf a suspendu la quasi totalité de mes droits (sauf le congé parental) au motif que je n'ai pas envoyé les documents demandés pour le contrôle. Ce qui est totalement faux car je l'ai fait 2 fois par mail à l'adresse mail mise en place pendant le confinement (copie des mails en guise de preuves). D'après eux ils n'ont aucune trace de ces courriers . Vu les problèmes rencontrés avec leur boîte mail je leur avait demandé de m'envoyer un lien afin que je les envoie directement depuis mon compte, leur réponse était non ce n'est pas possible.C'était en janvier.

Apprenant la suspension en allant par hasard sur mon espace, je les ai contacté et finalement la personne que j'ai eu m'a envoyé un lien pour l'envoie des documents (donc finalement c'était pas si impossible). Sauf que là ils me disent que les délais de traitement sont de 10 semaines!!!! plus de 2 mois. Je ne peux pas me passer de ces aides car je suis en congé parental et le salaire seul de mon mari ne suffit pas pour toutes les charges .Cela va nous plonger dans une situation précaire . Nous avons tout décalés pour les mpois de juin et juillet à cause du covid et du confinement (interventions chirurgicales,...) et avons réservé une semaine pour emmener les enfants respirer un peu et oublier cette année chaotique. Ont-ils le droit vu que le problème vient de chez eux ? comment puis- je faire pour qu'ils traite mon dossier en urgence?

Merci pour les réponses que vous m'apporterez.

Cordialement

Par **P.M.**, le **19/05/2021** à **18:41**

Bonjour,

Il faudrait essayer de recontacter la conseillère pour si possible obtenir diplomatiquement que le dossier soit traité en urgence...

Par **Lils23**, le **19/05/2021** à **23:06**

Merci pour votre retours mais malheureusement je n'ai pas son nom. Je voulais juste savoir si

c'était pas abusif ce procédé et s'il existait peut-être d'autres voies de recours plus rapides.

Cordialement

Par **P.M.**, le **19/05/2021** à **23:14**

Une association des usagers de la CAF pourrait vous aider éventuellement mais autrement je ne vois pas de voie de recours plus rapide...